

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 15 octobre 2024

NO 26

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Moyen de visibilité - Casquette et tuque

Bonjour à toutes et à tous,

Comme vous le savez, notre contrat de travail (convention collective) est échu depuis le 1er avril 2023, donc nous sommes sans contrat de travail depuis plus d'une année et demie !!!

Depuis, nous avons entamé les négociations en mars 2024 et bien que l'ambiance à la table soit pour l'instant positive, les discussions n'avancent pas à un rythme soutenu et régulier, comme nous l'aurions souhaité.

Par ailleurs, vous avez toutes et tous été témoins des annonces de coupures budgétaires et des impacts qu'elles auront sur notre travail. C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place un premier moyen de visibilité.

Ainsi, à partir de **ce vendredi 18 octobre**, nous vous invitons à porter votre casquette et/ou tuque rouge.

Enfin, si vous entendez parler ou êtes témoins d'un gestionnaire tentant de vous interdire ou d'entraver ce moyen de visibilité tout à fait légal, nous devons en être informés rapidement afin de déposer les recours nécessaires.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Il nous fera plaisir d'en discuter avec vous.

Passez une bonne journée!

Étienne Gaudreau et le comité des moyens de visibilité
(1^{er} Vice-président)